

par un accommodement à l'amiable, tous les différends qui restoit à ajuster par rapport à la navigation & au commerce des deux Puissances, particulièrement en *Amérique*, & d'établir des regles sures auxquelles leurs Sujets respectifs fussent tenus de se conformer. Les Commissaires ayant fait au Roi le rapport de leurs conférences, Sa Maj. a donné son approbation aux arrangemens qui lui ont été proposés sur ce sujet, & a autorisé ses Ministres à dresser le plan d'une nouvelle Convention qui remédiât à ce que les précédentes avoient laissé d'imparfait touchant la décision des points litigieux qui regardoient l'*Amérique*. Le Chevalier Keene a reçu de la propre bouche du Roi, la communication des ordres & des intentions de Sa Maj. sur cet important objet. Cet Ambassadeur a dépêché, par la voye de la *Corogne* un Courier extraordinaire à *Londres*.

Le discours du Roi d'Angleterre à son Parlement touche cet article; d'où l'on peut inférer qu'il y a un nouveau Traité conclu ou prêt à conclurre entre cette Cour & celle de la Grande-Bretagne; mais dont les conditions ne seront peut-être encore pas de si-tôt rendues publiques. On se le persuade à cause d'une conférence que le Duc de Duras, Ambassadeur de France a eue depuis peu avec Mr. Wall, Secrétaire d'Etat, où il s'est agi de veiller à ce que les avantages qui pourroient être accordés aux sujets d'autres Puissances par rapport à leur commerce, ne fussent point préjudiciables à celui des Sujets de *France*.

II. Quoique tout ce qui regarde le changement d'état de l'Infant Don Louis soit terminé, ce Prince continuera de porter l'habit ecclésiastique jus-